



Saint-Constant, le 8 avril 2002

164

DB24

Construction de l'autoroute 30
de Sainte-Catherine à l'autoroute 15
par le ministère des Transports

Sainte-Catherine

6211-06-0H5

Madame Ginette Giasson, coordonnatrice du
Secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec)
G1R 6A6

OBJET : autoroute 30

Madame,

Faisant suite aux requêtes formulées par madame Claudette Journault, présidente du bureau des audiences publiques sur l'environnement dans le projet de prolongement de l'autoroute 30 entre Sainte-Catherine et Candiac, nous vous transmettons les informations demandées.

Le questionnement portait sur les points suivants :

1. Demande d'aide financière des municipalités suite au projet de construction de l'autoroute 30.
2. Référer la source concernant la sécurité et le taux d'accidents sur la route 132.
3. Identifier les dates des rencontres avec les intervenants publics.

En ce qui a trait à la demande d'aide financière par les villes touchées par le projet de l'autoroute 30, seules les villes de Delson et Sainte-Catherine ont formulé une demande à cet effet.

Pour la Ville de Delson, deux (2) projets ont été demandés soit :

Projets	Coûts reliés au projet
Georges-Gagné	1 890 000 \$
Stella Jones (expropriation)	de 485 000 \$ à 700 000 \$
Travaux routiers	de 3 840 000 \$ à 3 920 000 \$
Sous-total	de 6 215 000 \$ à 6 510 000 \$

Pour la Ville de Sainte-Catherine,

Projets	Coûts reliés au projet
Prolongement de la rue Léo et expropriation	1 800 000 \$
Construction de la rue Léo	2 550 000 \$
Réseau d'aqueduc à remplacer le long de la route 132. Demande d'aide financière adressée au programme Canada 2000 - volet 1.1	2 075 000 \$
Sous-total	6 425 000 \$
Grand total	12 640 000 \$ à 12 935 000 \$

Dans le cadre des audiences publiques sur l'environnement, nous avons inclus à l'intérieur de notre mémoire que l'autoroute 30 serait plus sécuritaire que la route 132 actuellement et même une route 132 en boulevard urbain amélioré.

Nous désirons informer que ces données proviennent, essentiellement, des notes sténographiques de la première partie des audiences publiques sur l'environnement et vous réfère, particulièrement, à la séance de l'après-midi du 19 février 2002 à la page 7, ligne 265 où il est mentionné « sur une route nationale comme la route 132 il y a en moyenne un taux d'accidents de 2,31 ». «Ce taux varie de 0,60 à 0,85 lorsqu'il s'agit d'une autoroute», on peut retrouver ce texte à la page 17, ligne 665 du même document. Vous trouverez, ci-joint, des extraits pertinents à cet effet.

Toujours dans le cadre des audiences, certains citoyens ont manifesté leur déception à l'effet qu'ils n'avaient pas été consultés dans le cadre du projet de l'autoroute 30 et plus particulièrement, par le comité intermunicipal. Nous devons d'abord souligner que le comité s'est rencontré à plus d'une centaine de reprises afin d'examiner les propositions et d'échanger sur le dossier de l'autoroute. Nous tenons à souligner qu'il était difficile de partager les informations confidentielles que nous possédions avec le ministère des Transports puisque nous discutons des entrées et des sorties d'autoroute, ce qui peut avoir une forte incidence sur la valeur des propriétés concernées. Le comité intermunicipal n'a pas jugé nécessaire d'élargir le débat à la population en général, tant et aussi longtemps qu'une entente raisonnable et acceptable n'était pas conclue avec le ministère des Transports. Malgré tout, le comité intermunicipal a consulté une série d'intervenants qui dans certains cas sont résidents ou qui représentent des organismes ayant leur activité sur le territoire des quatre (4) villes concernées. Le comité élargi regroupait à la fois le comité intermunicipal et une série d'intervenants dont vous trouverez ci-joint, la liste exhaustive.

Plus de cinq (5) rencontres de travail ont été effectuées entre le comité intermunicipal et le comité élargi dont notamment aux dates suivantes :

- 27 février 2002, 4 mars 2002, 14 juin 2000 et le 10 mars 1999.

Nous avons aussi fait une présentation générale à l'ensemble des membres de l'association des gens d'affaires de Roussillon les 16 juin 1999 et 5 avril 2000 ainsi qu'au comité pour l'autoroute 30 sud en date du 11 octobre 2000. Enfin, des rencontres informelles ont aussi eu lieu avec des groupes restreints, représentants des intérêts particuliers dont notamment des propriétaires de centres commerciaux, etc.

En conclusion nous désirons, tout simplement, informer le bureau des audiences que le comité intermunicipal n'a pas travaillé en vase clos, il a plutôt cherché à valider un certain nombre d'informations en rencontrant, échangeant et validant certains positionnements avec des groupes d'individus représentant des sphères d'activités différentes, mais intéressés au projet autoroutier.

Compte tenu de la complexité du dossier et des informations confidentielles que ce genre de dossier génère, inévitablement, le comité intermunicipal n'a pas jugé utile et maintien, encore, son choix à l'effet que la diffusion de l'information ne pouvait être réalisée adéquatement, tant et aussi longtemps qu'une entente n'était pas intervenue entre les villes et le ministère des Transports. Par contre, nous tenons également à aviser le bureau des audiences publiques sur l'environnement que les quatre (4) villes envisagent, actuellement, de diffuser l'information complète à l'ensemble des citoyens des villes concernées, de manière à ce que tous les citoyens concernés par ce projet soient informés adéquatement.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Normand Cool, président
Comité intermunicipal
/ll

p.j.